



Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2019)

Maison d'arrêt de Coutances (Manche)

Visite du 15 au 18 février 2016 (2^{ème} visite)

Le rapport de visite a été communiqué au garde des Sceaux et au ministre chargé de la santé qui n'ont produit aucune observation.

1. BONNES PRATIQUES

Le livret d'accueil élaboré par l'établissement est très complet, accessible et facile à lire. Il mériterait de servir de modèle pour l'ensemble des établissements pénitentiaires.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique est toujours mise en œuvre dans l'établissement. Une labellisation du processus arrivant et du quartier disciplinaire est prévue fin 2019.

Les gradés réalisent chaque jour deux ou trois entretiens aléatoires avec des personnes détenues pour s'assurer des conditions de cohabitation.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique est toujours mise en œuvre dans l'établissement.

L'ouverture 24h sur 24 du quartier de semi-liberté permet une réelle liberté de fixation des horaires d'entrée et de sortie adaptée aux contraintes professionnelles.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique est toujours mise en œuvre dans l'établissement.

A leur sortie, les personnes dépourvues de ressources suffisantes bénéficient de titres de transport gratuits.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique est toujours mise en œuvre dans l'établissement. Les personnes dépourvues de ressources bénéficient d'une aide exceptionnelle lorsqu'il n'est pas possible d'acheter un billet de train ou de bus.

Les personnes condamnées comme les personnes prévenues peuvent bénéficier de trois parloirs par semaine. L'organisation des parloirs s'adapte à la demande grâce à l'ouverture

d'un tour supplémentaire en cas d'affluence et à l'instauration de parloirs exceptionnels le samedi.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique est toujours mise en œuvre dans l'établissement.

Les escortes pénitentiaires de la maison d'arrêt de Coutances retirent les menottes aux personnes détenues avant les consultations médicales à l'hôpital et n'assistent jamais aux examens médicaux ; elles se montrent à la fois respectueuses de la dignité des patients et du secret médical ; cette pratique devrait être généralisée dans l'ensemble des établissements.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

La présence de l'escorte lors de l'examen médical, dépend du profil de la personne détenue, et de la compatibilité des locaux avec le maintien de l'ordre et de la sécurité.

Les menottes sont retirées au moment de l'entrée dans le cabinet du médecin. Un agent reste à l'extérieur et un pénètre avec le patient. Le secret médical est respecté.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Situation inchangée – pratiques identiques

Un partenariat actif avec une scène nationale, animé par une personne dédiée au milieu pénitentiaire permet un volume d'activités exceptionnel.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique est toujours mise en œuvre dans l'établissement.

1. RECOMMANDATIONS

1.1 L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

Des fiches de poste devraient être rédigées afin de définir clairement les attributions de chacun.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les nouvelles fiches de poste seront examinées par le comité technique spécial qui se réunira le 11 septembre 2019.

Les changements de cellules devraient, sauf urgence, rester de la compétence de la commission pluridisciplinaire unique.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Dans un souci d'efficacité et de rapidité, l'établissement a décidé que les changements de cellule devaient relever de l'adjoint au chef d'établissement avec les gradés.

À la suite de la décision de maintenir la maison d'arrêt en activité, un plan de rénovation générale de l'établissement doit être mis en place.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Un marché portant rénovation de l'établissement a été confié à un maître d'œuvre en 2019. Il est prévu, au niveau de la zone administrative, de créer de nouveaux bureaux pour l'économat et une salle de pause avec kitchenette, d'agrandir le vestiaire des femmes, d'aménager les bureaux existants (remplacement des menuiseries extérieures, amélioration de la circulation au niveau de cette zone), de regrouper les bureaux et les vestiaires, d'optimiser l'espace dédié aux archives et l'occupation des bungalows dans la cour. Quant à la zone détention, il est prévu de remplacer les menuiseries extérieures comprenant une mise aux normes NPI (barreaudage et caillebotis), de créer de nouvelles baies et/ou d'agrandir les baies existantes en fonction des exigences réglementaires et des contraintes structurelles dans les cellules, de rénover les blocs sanitaires (douches, toilettes et éviers), de vérifier les réseaux de plomberie existants, de remplacer les VMC existantes par une VMC sur groupes d'extraction avec un local technique en comble, de créer une cellule de protection d'urgence, un nouveau bureau d'audience et un local dédié aux entretiens individuels. Le plan de rénovation comprend également une réorganisation des parloirs et le déplacement de la salle de musculation existante aux fins d'optimiser les autres déjà existantes. Enfin l'établissement envisage le remplacement de l'interphonie pour améliorer la sécurité.

1.2 L'ARRIVEE EN DETENTION

Les arrivants ne doivent pas être amenés à séjourner dans des cabines d'attente non adaptées à cette fonction.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

En l'absence de quartier spécifique, les arrivants sont placés en cabines d'attente entre cinq et dix minutes pour que le surveillant de la détention ou du quartier semi-liberté disponible, puisse procéder à la fouille de la personne détenue et aux formalités d'écrou.

Des tours de promenade dédiés aux arrivants devraient être mis en place afin de les protéger du reste de la détention.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Des tours de promenade dédiés aux arrivants ne peuvent pas être mis en place puisque l'établissement compte une seule cour de promenade et qu'il n'est pas doté d'un quartier spécifique pour les personnes arrivantes.

Malgré la contrainte immobilière, un effort devrait être fait pour séparer prévenus et condamnés ainsi que fumeurs et non-fumeurs.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les fumeurs et non-fumeurs sont systématiquement séparés. Concernant la séparation des prévenus et condamnés, sa mise en œuvre n'est pas envisageable puisqu'elle pourrait

provoquer des situations de surpopulation des cellules, l'établissement ne comptant que 11 cellules dortoir de 6 à 12 places.

1.3 LE QUARTIER MAISON D'ARRET

Dans chaque cellule, le nombre de placards doit être adapté à celui des personnes présentes. Des échelles doivent être installées sur l'ensemble des lits superposés.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'installation de placards supplémentaires n'est pas envisageable en raison de la superficie des cellules. Des échelles ont été installées sur l'ensemble des lits superposés.

La cour de promenade doit être équipée d'un auvent afin de permettre aux personnes détenues de se protéger de la pluie. La durée des promenades devrait être allongée.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Pour des motifs de sécurité, l'établissement n'a pas souhaité équiper la cour de promenade d'un auvent puisque le dernier installé a permis l'escalade d'un détenu sur les toits.

1.4 LE QUARTIER DE SEMI-LIBERTE

Il est nécessaire d'établir un règlement intérieur et d'installer un point-phone au sein du quartier de semi-liberté.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'établissement a prévu d'installer un téléphone en cellule semi-liberté en octobre 2019 grâce au marché ROOMIO. L'élaboration d'un règlement intérieur est en cours de réflexion.

1.5 LA SECURITE ET LA DISCIPLINE

Une formule permettant de réaliser les extractions à l'abri des regards du public doit être recherchée.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'hôpital a créé un SAS d'accès spécifique pour l'escorte au niveau des urgences ; ce qui permet de réaliser les extractions à l'abri des regards du public.

Les locaux de fouille doivent être correctement aménagés et isolés.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Chaque cabine est équipée d'un tapis de sol, d'une patère, de cloisons et d'un rideau.

1.6 LES RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR

Les parloirs doivent se dérouler dans un lieu respectueux de l'intimité des familles.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'établissement veille à ce que l'intimité des familles soit garantie au niveau des parloirs. Cependant la salle des parloirs ne peut accueillir que sept personnes ; ce qui signifie qu'une opération de cloisonnement entraînerait la perte a minima de deux places par tour.

Il est nécessaire d'installer des boîtes aux lettres et un système de remise du courrier qui préserve la confidentialité vis-à-vis des surveillants.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'établissement prend acte de cette recommandation. Actuellement, les personnes détenues doivent remettre au surveillant, lors de l'ouverture de la cellule le matin, le courrier interne et sortant. Le tri est effectué par le surveillant et remis dans les cases de chaque service qui se situent dans le bureau des gradés hors détention. Les réponses au courrier interne sont remises dans la case détention que le surveillant relève aux deux prises de service (6h00 et 13h00) et distribue ensuite. Le courrier des familles est remis par le surveillant (en général le matin) après contrôle par le vaguemestre. Une boîte aux lettres est également située devant le bureau des gradés en détention, relevée par le gradé uniquement.

Il convient d'installer des cabines téléphoniques qui garantissent la confidentialité des conversations téléphoniques.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les points phones installés dans l'établissement sont ceux du marché SAGI validé par la direction de l'administration pénitentiaire.

La présence d'un aumônier musulman est souhaitable.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Malgré les recherches effectuées par l'établissement le poste d'aumônier musulman est toujours à pourvoir.

1.7 LA SANTE

Les locaux de l'unité sanitaire doivent faire l'objet d'un plan de rénovation afin d'offrir des conditions d'attente et de consultation adaptés.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

La rénovation des locaux de l'unité sanitaire est incluse dans le plan de rénovation de l'établissement actuellement à l'étude. Il est envisagé d'agrandir la salle de soins et de la rendre indépendante par rapport au bureau du médecin.

Locaux trop petits pas compatibles avec une intimité total du patient. Vétusté du mobilier et des locaux (chauffage non adapté)

SITUATION EN 2019 – MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Depuis la visite, quelques adaptations ont été effectuées. Une zone d'attente a été identifiée à l'entrée de l'unité sanitaire et ce local est exclusivement dédié à cette fonction. Les portes des locaux de consultation ont été isolées phoniquement.

1.8 LE TRAVAIL, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LES ACTIVITÉS EN DÉTENTION

L'atelier de la formation professionnelle devrait bénéficier d'une rénovation.

SITUATION EN 2019 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Un nouvel aménagement de l'atelier a été effectué suite au changement du module de formation. Les machines pour le travail du bois ont été retirées aux fins de création d'une salle de cours et d'une salle pour les travaux pratiques. Un vestiaire a également été créé pour que les personnes détenues puissent se changer sur place si elles le souhaitent.

Les créneaux d'accessibilité de la médiathèque devraient être élargis

SITUATION EN 2019 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE

La médiathèque est accessible le mardi et jeudi après-midi. Cependant, les créneaux d'accessibilité de la médiathèque ne peuvent pas être étendus dès lors que cet espace est réservé pour d'autres activités éducatives et culturelles. Par exemple, le service pénitentiaire d'insertion et de probation a mis en place des activités de réflexion autour de la famille et des addictions. L'unité sanitaire a créé des groupes de travail et d'échanges sur l'hygiène et les addictions. Quant à la coordinatrice culturelle, elle organise des activités autour de la bande dessinée, du théâtre, de la musique, de l'écriture, et du cinéma. Un planning mensuel d'occupation de la bibliothèque a été élaboré pour gérer au mieux les activités qui s'y déroulent.

1.9 LA PRÉPARATION À LA SORTIE

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation doit être installé dans un local qui lui soit propre et qui garantisse le secret professionnel.

SITUATION EN 2019 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation est installé dans de nouveaux locaux et bénéficie d'un modulaire pour ses audiences en détention depuis 2016.